

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
MOTS CLÉS	Certificat médical maritime, embolie pulmonaire, anticoagulants, restrictions
NO DE DOSSIER	MH-0064-21
SECTEUR (maritime ou aéronautique)	Maritime
EMPLOI PARTICULIER	Capitaine et officier de quart
DIAGNOSTIC (primaire, secondaire, etc.)	Embolie pulmonaire (prise quotidienne de 4 mg de Coumadin)
RÉVISION	
DATE DE LA DÉCISION	Le 27 mai 2011
CONSEILLER	Dr Michel Larose
DÉCISION	Le conseiller renvoie le dossier au ministre des Transports pour réexamen.
MOTIFS DE LA DÉCISION	
<p>Certificat médical maritime avec restriction, « Voyage à proximité du littoral, classe 2 » — Voyage au cours duquel le bâtiment qui effectue le voyage se trouve toujours à 25 milles marins ou moins du littoral dans des eaux contiguës au Canada, aux États-Unis (à l'exception d'Hawaï), ou à Saint-Pierre-et-Miquelon; et à 100 milles marins ou moins d'une zone de refuge.— Le ministre des Transports (le ministre) a soulevé deux aspects du dossier du demandeur : la prise de Coumadin et les risques liés à son occupation de marin. Le diagnostic « d'embolies pulmonaires multiples » à la suite d'une thrombophlébite survenue en 1989 n'est pas contesté. Le demandeur n'a pas présenté de rechute ni de récurrence ni d'aggravation de son état. Aucune limitation ni restriction que ce soit n'a été imposée au demandeur depuis l'incident de 1989. En ce qui a trait à la possibilité d'une complication médicale, il faut noter que tous les membres de l'équipage ont suivi un cours de secourisme et, de plus, une consultation médicale est possible via satellite avec New York. En outre, aucune complication hémorragique n'a été mise en preuve et aucune évacuation d'urgence de quelque nature que ce soit n'a été nécessaire. En ce qui concerne les mouvements de tangage et de roulis, même sur une mer agitée, le tout s'effectue lentement et advenant des conditions extrêmes, le capitaine et les autres membres d'équipage ne vont pas à l'extérieur. Pour les motifs qui précèdent, le conseiller renvoie le dossier au ministre pour réexamen.</p>	
APPEL	
DATE DE LA DÉCISION	
CONSEILLERS	
DÉCISION	
MOTIFS DE LA DÉCISION	
AUTRES / COMMENTAIRES	